© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

divorce

Par melmatana Postée le 16/12/2025 17:50

> Bonjour Je souhaite par ce message partager une très désagréable expérience. Pendant 30 ans dont un peu plus de 20 ans de mariage, j'ai vécu avec une femme addicte aux jeux. Pour résumer tout ce qu'elle a touché comme revenus sur cette période a été englouti dans le jeu. Et même plus si l'on considère qu'à plusieurs reprise elle a contracté des crédits auprès d(établissements financiers. J'ai du remboursé une partie de ces crédits. Pendant cette période j'ai assumé la quasi totalité des charges du foyer. Aujourd'hui, alors que nous avons quitté la région parisienne parce qu'elle disait que pour arrêter de jouer elle devait changer de cadre de vie et aller vivre en province elle demande le divorce. Elle souhaite que l'on divorce par consentement mutuel et demande des sommes considérables dans le cadre des prestations compensatoires). Mon avocate me précise que je ne peux strictement rien faire et que j'aurai du moi-même demander le divorce dès le début et que donc je vais être obligé de payer. J'espère que mon aventure servira pour d'autres. Non seulement j'ai assumé toutes les charges de la vie commune mais en plus je dois financer si je peux dire son addiction.

Mise en ligne le 06/01/2026

Bonjour,

Vous semblez vouloir adresser votre message à d’autres personnes avec qui partager votre situation. La rubrique Questions/Réponses n’est pas un forum de discussion mais une rubrique permettant de poser une ou des questions précises aux écoutants du service.

Nous vous indiquons en bas de ce message, le lien direct vers la page des témoignages de notre site si vous souhaitez partager votre expérience avec d’autres.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Témoignages Joueurs info service